



# Communiqué

le 14/11/2014



web

## Avenir des sapeurs-pompiers de l'Union européenne : le SNSPP-PATS-FO tire la sonnette d'alarme



Patrice Beunard et Pierrick Janvier devant l'École Nationale des Sapeurs-pompiers d'Ecosse (Scottish Fire and Rescue Service)



La réunion s'est déroulée les 27 et 28 octobre 2014 à Glasgow en Ecosse.

Les 27 et 28 octobre 2014 se tenait à Glasgow la réunion de la Fédération des Syndicats Européens des Services Publics, plus connue sous son nom anglais : European Public Service Union (EPSU). L'EPSU est la plus grande fédération européenne de syndicats. Elle rassemble pas moins de 265 organisations des 28 pays membres et 8 millions de travailleurs.

Ce sont nos collègues syndiqués du Royaume Uni, du Fire Brigade Union (FBU), qui ont organisé ce rendez-vous écossais.

Dix-huit pays membres de l'Union ou associés participaient à cette réunion et ont eu le plaisir d'accueillir des représentants des Etats-Unis, du Canada et de la Turquie pour partager leur vision du métier et de son avenir. Patrice Beunard, Président, et Pierrick Janvier, Secrétaire général, étaient vos représentants.

## **E-call : alerter automatiquement**

L'E-call est un système d'alerte automatique qui équipera tous les véhicules de l'Union européenne à partir du 1er octobre 2015. En cas de choc ou d'activation manuelle, l'E-call envoie aux secours des données essentielles : localisation et type de véhicule.

Si ce système sera bénéfique pour la rapidité des secours et, in fine, le sauvetage de vies, plusieurs points sont inquiétants. La Commission européenne veut que l'E-call soit un service public, bien qu'on estime que l'équipement de chaque véhicule aura un coût moyen de 100€. Et c'est sans compter le coût de l'équipement des centres de traitement de l'alerte (CTA). Le SNSPP-PATS-FO a insisté sur le fait que l'E-Call devrait entraîner une multiplication des appels dans les CTA, mais surtout, il a mis en garde sur l'ingérence que pourrait avoir le secteur privé sur les services de secours. L'E-call pourrait-il constituer les prémices de la privatisation des secours ? Le SNSPP-PATS-FO, pour la France, a dénoncé ce risque.

## **Santé et Qualité de Vie en Service : un dossier européen !**

Le deuxième sujet d'échange concernait la Santé et la Qualité de Vie en Service (SQVS), dossier cher au SNSPP-PATS-FO, pionnier en la matière en France.

Nous avons donc remis aux participants notre Livre Blanc SQVS et rappelé l'importance de ce sujet pour les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Les membres de l'EPSU ont accueilli avec beaucoup d'intérêt notre publication qui sera adressée à l'ensemble des participants.

## **Temps de travail : des positions différentes**

La Commission européenne a lancé des enquêtes sur le temps de travail. Une enquête portera sur le secteur de la santé publique dans huit pays-membres et une deuxième sur un secteur plus large dans dix autres Etats. Si tous sont unanimes sur le fait que la directive européenne doit être appliquée en raison de la qualité de vie en service, le SNSPP-PATS-FO a tempéré ses collègues européens en mettant en garde sur différents points.

Nous avons expliqué les impacts de l'application de la directive européenne en France : si les sapeurs-pompiers professionnels devaient travailler en mode « 1h pour 1h », cela engendrerait un recrutement de 30 % des effectifs actuels. Or, étant donné le contexte de crise des finances publiques et de réduction budgétaire, le recrutement n'est pas à l'ordre du jour des Conseils généraux français. En conséquence de quoi, c'est bien le spectre de la privatisation que nous voyons apparaître, et ce pour différentes de nos missions : Secours à Personnes qui constitue 80% de notre activité, prévention et prévision, alerte avec l'E-Call...

Le SNSPP-PATS-FO a rappelé son attachement au maintien d'un véritable service public de qualité. Nous avons insisté sur notre détermination à le préserver.

De ce fait, nous avons mis en avant que les heures d'équivalence sont nécessaires, mais que nous souhaitons, en contrepartie, l'ouverture d'un compte épargne retraite qui comptabiliserait tout ou partie des heures d'équivalence pour former des trimestres permettant à l'agent de faire valoir ses droits à la retraite plus tôt. Les sapeurs-pompiers pourraient alors partir décemment à 57 ans avec une retraite à taux plein.



Le centre d'entraînement de la «Scottish Fire and Rescue Service» dispose d'infrastructures de haut niveau. Observation d'un phénomène de flash-over dans un caisson de feu (à gauche), et simulation d'un accident de la circulation (à droite).

## Politiques d'austérité : service public en danger !

Partout en Europe, les agents des services d'incendie et de secours sont unis et déterminés pour lutter contre les politiques d'austérité. Ces politiques menées au niveau national comme européen menacent la qualité du service public et le fait même de pouvoir porter secours à chaque citoyen, quelque soit la situation dans laquelle il se trouve. Les politiques d'austérité précarisent les populations, renforcent la paupérisation de la société, et conduisent les sapeurs-pompiers à faire face à des situations de plus en plus complexes.

### Les syndicats des services incendie européens rappellent leurs revendications :

- Le service rendu par les agents des services d'incendie et de secours est primordial pour la sécurité des citoyens. Il est irremplaçable.
- Les services européens d'incendie et de secours nécessitent des investissements et des recrutements pour garantir le service public.
- Des normes européennes et internationales cohérentes doivent être mises en place
- Le dialogue social doit être renforcé, les organisations syndicales consultées aux niveaux européen, national, mais également territorial.

Le SNSPP-PATS-FO continue à défendre la création d'une flotte européenne de bombardiers d'eau et rappelle l'importance de la solidarité des secours européens pour faire face aux catastrophes.

**80% des lois nationales proviennent des décisions européennes.  
Le SNSPP-PATS-FO vous représente auprès des instances européennes.  
Le SNSPP-PATS-FO défend votre profession pour que vos homologues  
et représentants européens préservent votre métier et ses spécificités.**

**Pour avancer unis,  
aux élections professionnelles,  
votez et faites voter SNSPP-PATS-FO.**

*Proposer- négocier-contracter*

[www.snspp-pats.com](http://www.snspp-pats.com)

[www.fo-sdis.org](http://www.fo-sdis.org)

[snspp-pats@snspp.fr](mailto:snspp-pats@snspp.fr)

[www.facebook.com/snspp.pats.fo](https://www.facebook.com/snspp.pats.fo)

[www.twitter.com/SNSPP\\_PATS](https://www.twitter.com/SNSPP_PATS)

**SNSPP-PATS-FO**

05 56 83 08 18

34 rue Nelly Deganne

33120 Arcachon